Sport: plan d'appui communautaire à la lutte contre le dopage

2000/2056(COS) - 13/07/2000

La commission a adopté le rapport de Mme Theresa ZABELL (PPE/DE, E) sur la lutte contre le dopage dans le sport. Le rapport rappelle que des arrêts de la Cour européenne de justice confirment que les caractéristiques spécifiques du sport autorisent un traitement particulier dans l·application de la législation communautaire et rendent évidente une base juridique propre au sport dans le traité. La Commission européenne est invitée à intensifier la recherche concernant le dopage dans le cadre du cinquième programme-cadre. La commission fait également appel aux multinationales liées au monde sportif pour qu·elles réinvestissent une part des profits dans la lutte contre le dopage. Elle salue la mobilisation des programmes communautaires en matière d·éducation, de formation professionnelle et de jeunesse pour informer les jeunes des risques liés aux produits dopants, tout en soulignant l·importance de campagnes d·information avec le concours d·athlètes dont la notoriété est établie afin de mettre en exergue des conduites exemplaires. La commission insiste sur une meilleure coordination des politiques antidopage dans le sport et se réjouit du financement prévu de projets pilotes pour soutenir des campagnes de lutte contre le dopage sportif en Europe. La ratification par la Communauté européenne de la Convention du Conseil de l·Europe contre le dopage ainsi que l·officialisation de la participation active de la Communauté aux travaux de l·Agence mondiale antidopage (AMA) devraient se réaliser dans les plus brefs délais. La fixation de normes ISO, la protection des mineurs, la réalisation de contrôles hors compétition, l·établissement d·une liste unique de produits dopants et de méthodes interdites à l·échelle de l·UE ainsi que de sanctions uniformes et effectives et l·élaboration d·une procédure harmonisée qui garantisse les droits des sportifs sont des tâches auxquelles cette Agence doit s·atteler en priorité.